

Réforme LMD: évaluation, perçu-vécu...

Par **Vincent**, le **02/12/2006** à **23:18**

Bonjour à tous.

Cette semaine trois experts membres de l'Association européennes des Universités ont visité Nancy2. Il s'agissait d'évaluer le passage au LMD de notre Université. A cette occasion, les étudiants élus dans les conseils centraux (CA, CEVU, CS) ont été invités.

La rencontre a eu lieu jeudi de 10h45 à 12h dans les locaux de la présidence. Sur 31 élus étudiants, 4 ont fait le déplacement... 3 élus associatifs - indépendants et un unef.

Voilà ce qui globalement a été dit:

- La réforme LMD a été réalisée de manière précipitée.
- Toutes les conséquences de la mise en place d'un 3-5-8 n'ont pas toutes été tirées dans l'organisation des études.
- Les nouvelles plaquettes n'ont pas été renouvelées en profondeur: majoritairement, les matières du précédent système sont reprises sans véritable modification de l'offre pédagogique.
- Pas de concertation véritable avec les acteurs du système universitaire, due sans doute à la précipitation.
- Pas de modification de l'encadrement des étudiants, des aides à la mobilité inter universitaire en France et à l'Etranger
- trop peu de complémentarité entre les universités françaises. Certes des initiatives mais disparates...

Maintenant, à votre tour, je vous demande votre ressenti par rapport à cette réforme dont la mise en œuvre est vécue par vous depuis 2ans même trois pour certains.

Comment les plaquettes ont elles été modifiées dans vos UFR?

Des nouveaux cursus, parcours sont ils apparus? Sont ils pertinents, sont ils innovants, font ils du réchauffés?

Votre ressenti général?

Des suivis pédagogiques ont ils vu le jour entre les sessions d'examens?

Comment sont réparties vos sessions d'examens?

... et aussi tout ce qui vous tient à cœur.

A vous !

Par **sabine**, le **03/12/2006** à **09:25**

Chez nous la seule chose qui ait changé ce sont les UEL et le fait que si l'on valide une

matière, ils nous convertissent ça en crédits... Image not found or type unknown Mais sinon les matières restent les mêmes, les sessions d'examen ont toujours lieu en janvier, juin et septembre sauf que les semestres ne se compensent plus... Donc pour par qu'on s'énerve, si on a 10 dans une

matière, même si on n'a pas validé l'UV, on n'a pas à la repasser... Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **03/12/2006** à **10:42**

Je pensais qu'on aurait une sorte de communiqué officiel à la fac mais je n'ai rien vu pour

l'instant Image not found or type unknown

De façon peut-être un peu plus large, puisque Nancy II servait de témoin, je trouve que la réforme a été précipitée et non coordonnée entre les différentes facultés. Ca m'a coûté une année. Entre facs il y a effectivement des ajustements au niveau des maquettes, au détriment des étudiants qui changent d'université, mais aussi en interne pour ceux qui redoublent ou sont AJAC (par exemple Montpellier ou Paris I, avec des matières supplémentaires en 2004 et 2005).

Les règlements des différentes facultés jouent également un rôle car ils sont parfois différents sur l'acquisition des semestres.

On m'a également parlé d'étudiants bloqués à la fin du premier cycle à cause d'un semestre non validé de L1, qui étaient obligés de faire le semestre sans passer en deuxième cycle.

Concernant la coopération entre facultés étrangères et françaises, une remarque sur le niveau d'études LMD et les systèmes juridiques différents. Apparemment les étudiants étrangers ne sont pas prévenus ou mis un peu à jour des bases du droit français (en Erasmus je crois qu'il y a des réunions, Jeeecy si tu passes par là...), par exemple qu'il y a une Cour de cassation ou plusieurs responsabilités. Ils sont paumés et ça se comprend.

Dernière remarque sur Nancy : le système des 4 heures / 3 heures de cours par semaine pour une matière. C'est pratique car on termine normalement les cours en décembre, mais pour réviser et travailler au jour le jour c'est pas évident. Pour raisons personnelles j'ai un peu de mal mais des amis ont constaté le même souci de gestion du temps.

Bon, ces changements ne sont pas agréables, ni pour nous, ni pour l'administration, alors on s'adapte : ceux qui sont bloqués en profitent pour suivre un DU.

Par **bob**, le **03/12/2006** à **12:15**

Je suis tout à fait d'accord avec Mathou sur le système 4h/3h. C'est bien, on a toutes les vacances pour réviser mais je crois pas que les profs et les chargés de Td se soient rendus compte de ce que cela représentait. Des semaines à plus de 25 h de cours en rentrant plusieurs fois à 20h chez soi ça donne pas envie de travailler.

Sinon, autre chose peut être sans trop de rapport avec le LMD mais peut être un peu... L'orientation au sein de la Fac... Notamment dans le choix des matières. En L1 et L2 ça va, il ya 1 option par semestre à choisir. Mais en L3 et après, on choisit toutes nos matières et là c'est la grosse m****!!!

Pour ceux qui savent précisément ce qu'ils veulent faire, c'est déjà pas facile mais alors pour ceux qui ne savent pas ça a dû être trop dure. Je m'explique.

Moi, je sais ce que je veux faire, j'ai donc regardé les matières au concours et j'ai choisi en fonction. En plus, j'ai pris quelques renseignements, notamment sur ce site.

Mais pour les autres, comment choisir des matières cohérentes???

A mon sens, ce sont ces problèmes de choix de matière qui ont fait que ça a été un bordel monstre pour les Td : tout le monde n'était pas inscrit administrativement au moment du début des Td alors forcément...

Tout ça pour dire que la fac (à Nancy, en tout cas je sais comment c'est chez les autres) devrait faire une réunion pour le choix des matières ou édité une plaquette avec le contenu des matières le nom des profs.

Voilà

Par **lemectetu**, le **03/12/2006** à **13:42**

J'ai l'impression qu'avec cette réforme LMD ceux qui ne pourront pas accéder au master2 à cause d'un cursus "non parfait" (un redoublement, une moyenne générale seulement égale à 10 ou 11...) deviendront au mieux caissier d'un supermarché avec un Master1 en droit. Car sans master2, on ne peut plus rien faire sauf les concours dans l'administration, mais dans ce cas il faut ne faire que du droit public...